

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération tenue le mercredi 3 mai 2006, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane Harbour, président
maire de l'arrondissement Outremont

M. Bob Benedetti, vice-président
maire de la ville de Beaconsfield

Mme Jocelyn Ann Campbell,
conseillère de ville
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

M. Jean-Yves Cartier,
conseiller de ville
Arrondissement Sud-ouest

M. Alvaro Farinacci,
conseiller de ville
Arrondissement LaSalle

Mme Soraya Martinez,
conseillère associée et
conseillère de ville
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

M. William Steinberg,
maire de la ville de Hampstead

Le quorum est atteint.

Sont aussi présents : madame Helen Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleu et du Mont-Royal; madame Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle; monsieur Pierre Bouchard, directeur des sports, des parcs et des espaces verts ; monsieur Martial Larose, chef de division; monsieur Mario Masson, chef de section et monsieur Paul-André Cloutier, architecte-paysagiste.

Assistance : 55 personnes

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Stéphane Harbour, déclare l'assemblée ouverte à 19h09. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans l'assistance, à Mme Helen Fotopulos, aux représentants des services et il présente les membres de la commission.

En introduction, il annonce les principaux dossiers qui seront présentés devant la Commission sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération. La première assemblée de la Commission est consacrée à l'étude du réseau des grands parcs, le président explique le déroulement de la soirée et les différentes étapes qui conduiront à l'adoption des recommandations.

D'abord, la Commission entendra la présentation de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, suivi d'une période de questions et commentaires des citoyens et finalement, les questions et commentaires des membres de la commission.

Les étapes subséquentes à l'étude du dossier consistent en une séance de travail où les membres de la commission discuteront des recommandations. Ces recommandations seront adoptées lors d'une assemblée publique dont la date reste à déterminer. Finalement, le Conseil d'agglomération sera saisi du dossier et il lui appartiendra par la suite de décider du suivi à faire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de madame Soraya Martinez, appuyée par le vice-président, monsieur Bob Benedetti, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Le réseau des grands parcs de Montréal

Le président signale les moyens mis en place pour informer les citoyens et obtenir leurs commentaires à l'égard de ce projet. Près de 250 personnes ont été invitées à y participer et le document d'élaboration de la vision du réseau des grands parcs a été rendu disponible, pour consultation, dans tous les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, dans les hôtels de ville des villes de l'agglomération, à la Direction du greffe et sur le portail de la Ville de Montréal. Enfin, des avis publics ont paru dans deux grands quotidiens montréalais et un communiqué a été transmis à tous les médias.

Avant de présenter le sujet de la soirée, il invite Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleu et du Mont-Royal à s'adresser aux personnes présentes.

Mme Helen Fotopulos situe la présente démarche dans la foulée de différentes mesures et politiques mises en place comme le Plan d'urbanisme, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Stratégie québécoise sur les aires protégées, le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Elle explique l'importance d'aborder la réflexion sur la vision du réseau des grands parcs afin de permettre d'atteindre l'objectif de protéger 8 % du territoire et rappelle quelques constats : les aménagements accusent un certain recul au niveau de la qualité, les grands parcs sont menacés dans leur intégrité et les bénéfices de ces espaces sont trop souvent oubliés. Elle souligne que le diagnostic et les actions proposées peuvent faire toute la différence. Cette volonté d'agir s'est exprimée dans les dossiers comme l'eau, la voirie et les bibliothèques et il doit en être ainsi pour le réseau des grands parcs. Ces espaces sont universellement accessibles et ils possèdent une richesse inestimable en faune et flore.

La stratégie pour la mise en valeur demande de préciser la valeur, d'encadrer leur développement, d'optimiser la cohérence des installations, et d'orienter la planification en tenant compte du potentiel touristique. Cette stratégie se traduit par différentes actions touchant les normes, les ententes de partenariat, les projets et l'image du réseau. Finalement, elle insiste sur l'importance de la contribution des partenaires, le pouvoir d'attraction des grands parcs et leur contribution à la qualité de vie.

Le président remercie madame Fotopulos. Il signale la présence de monsieur François Robert, conseiller d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, monsieur Marc Touchette, conseiller d'arrondissement de Verdun et monsieur Bertrand A. Ward, conseiller de ville à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Il poursuit en invitant le Service à faire la présentation et précise que le réseau des grands parcs a été identifié comme priorité lors du Sommet de Montréal et la présente assemblée se veut un appel à la cohérence des gestes à poser.

3.1 *Présentation par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle*

La présentation du Service reprend l'ensemble du document d'orientation déposé.

3.2 *Période de questions et d'interventions des citoyens*

La présentation se termine à 20h00 et le président constate que vingt-quatre personnes se sont inscrites. Il invite ceux s'étant inscrit au nom d'un même groupe de désigner un porte-parole afin de pouvoir recevoir tous les commentaires. Le nom des seize personnes ainsi que l'objet de leur intervention apparaissent ci-après :

M. Denis Vézina, Cité-Historia, musée d'histoire du Sault-aux-récollets

M. Vézina explique que Cité-Historia est un OSBL qui depuis quinze ans est partenaire de la Ville au parc de l'Île-de-la-Visitation. Il apprécie la vision intégrée du réseau, la mise en commun des expertises et les distinctions faites sur les différents caractères des parcs. Un des aspects de la présentation capte davantage son attention soit l'aspect touristique. La fréquentation ne cesse d'augmenter au site historique du Sault-aux-Récollets - 300 000 visiteurs – plus qu'au musée de la Pointe-à-Callières. Malgré ce succès, les subventions consenties demeurent incertaines et insuffisantes et ne sont pas ajustées aux nouvelles réalités.

Mme Louise Letocha, Conseil du patrimoine

M. Martin Dorais, Conseil du patrimoine

La présentation du Service a éclairé certains points obscurs du document d'orientation et un mémoire sera déposé. M. Dorais propose une démarche de réflexion avec des assises historique et patrimoniale, axée sur les besoins de la population afin qu'elle se reconnaisse et développe un sentiment d'appartenance au parc. Surtout il met en garde de ne pas faire l'erreur de partir de l'existant pour développer le plan directeur d'un parc, mais bien de consulter les usagers. Madame Letocha invite à penser à l'expansion du réseau des grands parcs et protéger les sites comme les rives à Verdun, la pointe sud de l'Île-des-Sœurs, les rapides et d'autres sites comme le bois-des-carriers, le couloir proposé sur le site de l'Hôpital Douglas reliant le parc Angrignon au parc des Rapides. Elle signale que 350 hectares dans le sud-ouest pourraient être reliés et développés sur le modèle de la trame verte de l'Est qui est en bonne voie de réalisation. Elle demande à la Commission d'appuyer l'arrondissement auprès de Québec afin d'obtenir les terrains de l'hôpital.

M. David Fletcher, Coalition verte

M. Fletcher constate que les activités humaines dégradent le milieu lorsqu'elles ne sont pas encadrées. Les immobilisations sont importantes et il souhaite que les investissements soient mis sur l'aménagement des parcs non encore ouverts plutôt que sur de nouvelles acquisitions. Il fait référence au parc du Bois-de-la-roche. Davantage d'investissements doivent être consentis sur l'encadrement des activités et la surveillance. Il donne en exemple les amendes données à ceux qui coupent illégalement des arbres au bois de Saraguay et la situation est semblable aux Rapides-du-cheval-blanc et au Ruisseau-de-Montigny.

M. Avrom Shtern, Coalition verte

M. Shtern déplore qu'aucun espace du sud-ouest ne soit désigné au réseau des grands parcs. Ensuite, il souhaite que le parc du complexe environnemental St-Michel devienne un parc à caractère environnemental. Finalement, il constate qu'il n'y a pas suffisamment d'efforts de prévus pour protéger les territoires. Il dépose des articles de journaux sur la protection des espaces sensibles, un autre qui indique la création d'une fondation pour protéger une forêt et finalement, une page web sur la bataille juridique qu'a menée la ville de Vancouver pour préserver le corridor ferroviaire à des fins récréatives.

M. Christian Nadeau, Comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du quartier Desmarchais-Crawford

M. Christian Nadeau indique que l'arrondissement de Verdun a pris des mesures temporaires pour protéger le site de l'Hôpital Douglas et il demande à la Commission de protéger ce territoire. Il dépose deux photos aériennes qui illustrent le couloir de migration entre le parc Angrignon et le parc des Rapides, le sanctuaire fédéral d'oiseaux migrateurs et la propriété de l'hôpital qui serait nécessaire pour réaliser ce couloir et favoriser ainsi la biodiversité. Il demande à la Commission de reconnaître la valeur historique (architecture et première institution psychiatrique) et écologique de ce terrain et d'adresser au Gouvernement du Québec – propriétaire des lieux – une demande afin de l'inclure au réseau des grands parcs avec le parc des rapides.

M. Patrick Asch, Héritage Laurentien

M. Asch met l'emphase sur la participation des organismes du milieu. Il rappelle leur importance, car ils supportent l'activité. Il exprime également le danger de catégoriser les parcs selon un thème. Il donne l'exemple du parc des rapides à LaSalle classé refuge, milieu aquatique et zone de conservation extrême alors qu'un projet a pris plus d'un an et demi pour se réaliser en raison des nombreuses approbations à obtenir. Il est d'accord pour la désignation de zones à l'intérieur des parcs. Ensuite, il demande d'examiner le statut du parc des rapides qui malgré son caractère régional, n'a pas été considéré lors de la constitution du décret.

Mme Sylvie Guilbault, Les Amis de la Montagne et le Centre de la Montagne

Madame Guilbault s'adresse à la Commission au nom des deux organismes. Elle juge le projet extrêmement intéressant. La partie catégorisation n'est plus là et elle s'en réjouit. Les pressions s'exercent sur le parc du Mont-Royal pour toutes sortes d'activités et pour elle, la conservation demeure le premier objectif. Ensuite, l'emphase devrait être mis sur le partenariat. Comme elle explique, les OSBL sont en mesure de rassembler plusieurs bénévoles. La recherche du financement pour réaliser les activités est continuellement à l'ordre du jour. Aussi, il faudrait qu'une priorité soit donnée pour supporter l'atteinte d'un financement adéquat. Par ailleurs, l'expertise de la Ville est importante et elle suggère davantage de rencontres avec les partenaires pour créer le réseau des grands parcs.

M. Antoine Thomasset-Laperrière, Coalition des ami(e)s du parc Jarry

M. Thomasset-Laperrière souhaite que l'accessibilité dans les grands parcs soit une priorité. Il explique qu'il n'y a pas d'accès ni de trottoir aménagé permettant aux vélos et aux personnes en fauteuils roulants d'accéder au parc Jarry. Il suggère d'accorder davantage de place au stationnement vélo plutôt qu'au stationnement pour automobiles. Il s'interroge sur la répartition des responsabilités au niveau de l'arrondissement, de la

Ville et de l'Agglomération et sur la gestion des budgets alloués aux parcs.

Mme Nicole Robert, G.U.E.P.E (Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels de l'environnement).

Mme Robert signale que l'organisme est partenaire de la Ville depuis 1993. Elle ajoute que les parcs-nature représentent des lieux d'apprentissage exceptionnel et requièrent une plus grande place pour l'éducation et la sensibilisation. Elle suggère d'aller au-delà du panneau d'interprétation, de la brochure, de l'exposition et d'accorder l'importance à l'interaction avec les usagers.

M. Jean-Marie Bergeron, Coalition des Amis du parc Jarry

M. Bergeron souhaite la rénovation du parc Jarry et la priorisation de la réfection de l'aire de jeux pour enfants telle qu'indiquée au plan directeur.

M. Ryan Young, Association pour la protection du bois Angell

M. Young demande la protection du bois Angell. Il souligne qu'en Amérique du Nord, l'agglomération a le moins d'espace naturel protégé et il demande d'acquérir de nouveaux sites afin de les soustraire au développement. L'île de Montréal a des limites physiques et le développement entraîne des débordements sur les parcs naturels et la destruction de zones naturelles à brève échéance. Il donne en exemple le parc de l'Anse-à-l'Orme sur lequel s'exerce une forte pression pour le développement résidentiel ce qui risque de compromettre l'intégrité du parc. Il s'interroge sur la nature des outils que la Ville entend utiliser pour protéger le site, sur l'intention de créer une zone tampon afin de ne pas perturber la nappe phréatique.

M. Michel Gervais, Arrondissement sud-ouest

M. Gervais attire l'attention de la commission sur un aspect oublié, soit la sécurité. Il signale l'impact des incivilités au parc Angrignon. Il demande d'ajouter la dimension financière et les efforts dans ce sens de l'agglomération, des autres paliers de gouvernements, de l'arrondissement et des partenaires.

M. André Trudel, D-Trois-Pierres

M. Trudel s'occupe d'une entreprise d'insertion au Cap Saint-Jacques qui est partenaire depuis vingt ans. Le conseil d'administration soutient le projet du réseau des grands parcs. Le document d'orientation suscitait des inquiétudes, mais elles sont atténuées avec les modifications signalées lors de la présentation par le service. Il insiste sur le concept de partenariat qui doit traduire les valeurs des deux parties. Il ne faut pas perdre de vue l'impact social des partenaires et également économique, car l'organisme investit pour les opérations de la ferme. Son inquiétude pour l'année 2007 porte sur le financement inadéquat.

Mme Alison Hackney, Village de Senneville

Mme Hackney suggère de compléter la protection du parc-nature l'Anse-à-l'Orme. Plusieurs espaces sont à protéger et à intégrer au parc-nature : la pointe à l'est, la forêt centenaire convoitée et le tiers du terrain au sud. De plus, le parc agricole de Senneville qui ne fait plus partie de l'arrondissement de Pierrefonds. Elle presse la Ville de procéder à l'acquisition des territoires menacés. Les citoyens se sont impliqués et ont participé au

développement du parc et ils veulent collaborer avec la Ville.

M. Stephen Lloyd, Association pour la protection du bois Angell

M. Lloyd signale que le rapport apporte un constat alarmant d'un manque de financement et il s'interroge sur le coût à l'hectare des futures acquisitions, sur les intentions d'acheter d'autres terrains aux fins de grands parcs. De grands territoires ne sont pas protégés et au rythme où vont les acquisitions, l'objectif de 8 % ne sera atteint que dans cinquante ans.

Le président de la commission remercie toutes les personnes qui ont pris la parole.

3.3 Période de questions des membres de la commission

Le président annonce le début de la période de questions à 21h45.

M. Farinacci dépose un mémoire demandant au conseil d'agglomération d'ajouter le parc des rapides au décret 1229-2005. Il considère incongru que le parc des rapides n'ait pas été considéré alors qu'il répond en tout point aux critères pour l'intégrer au réseau des grands parcs.

Le vice-président, M. Bob Benedetti, supporte la demande d'ajouter le parc des rapides au décret.

Mme Campbell demande des informations complémentaires sur l'évolution dans les besoins en information de la population. M. Vézina rappelle que le site du parc de l'île-de-la-Visitation a connu un développement important et est devenu par ce fait attractif. Cette situation amène des problèmes de gestion et une pression importante au niveau du voisinage. À la lumière des interventions, la conseillère Campbell conclut que la vocation historique et touristique d'un lieu peut générer des besoins supplémentaires en financement. M. Dorais pour sa part, en réponse à la question de la conseillère attire l'attention de la commission sur les changements démographiques. Les besoins doivent être réévalués en fonction de la population vivant à proximité des parcs. L'espace aménagé pour les enfants dans certains lieux ne correspond pas toujours à la réalité de la clientèle. Le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes se déplaçant en fauteuils roulants demande des adaptations et une réflexion sur la mission des parcs.

M. Benedetti signale que les écoterritoires seront abordés plus tard. Les propriétés ont une valeur de 72M \$. Il encourage l'échange et il faut planifier le réseau en prévoyant de nouvelles acquisitions.

Mme Soraya Martinez table sur la promotion et le partenariat. Elle prône une vision intégrée des grands parcs basée sur les besoins et non l'existant. Le réseau constitue un patrimoine naturel et culturel qu'il faut souligner par une signalisation unique et originale. Le réseau doit être consolidé et protégé et il faut que les rôles et responsabilités de tous les acteurs soient bien définis et assumés et à cet égard, il faut évaluer la capacité de l'agglomération à soutenir le partenariat et réévaluer leurs besoins de soutien financier en regard de leur mission. Il faut une étude, un bilan et un diagnostic afin de pouvoir comparer et l'intégrer dans un plan de mise à niveau et de rattrapage.

M. William Steinberg souligne l'importance de mettre en valeur l'histoire de la carrière au plan directeur du parc du Complexe-Saint-Michel.

M. Jean-Yves Cartier s'interroge de ne trouver aucun budget au PTI pour la révision du plan directeur du parc Angrignon.

Mme Campbell partage la préoccupation face aux enjeux de sécurité dans les parcs et ceux de juridiction – responsabilité globale et locale. Elle souligne l'importance de rendre les grands parcs accessibles, de revoir les barrières physiques comme des autoroutes, et en accord avec la politique de développement durable, de favoriser l'accès par le transport en commun.

4. Varia

N/A

5. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de madame Jocelyn Ann Campbell, appuyée par monsieur Bob Benedetti, la séance est levée à 22h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Montréal, le 12 juin 2006

« ORIGINAL SIGNÉ »

Stéphane Harbour
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Francine Leclerc
Secrétaire-recherchiste

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de l'assemblée du 12 juin 2006.